

L'Europe

D. Un peu d'histoire

Vers la CECA

Préambule du traité instituant la CECA

Considérant que la paix mondiale ne peut être sauvegardée que par des efforts créateurs à la mesure des dangers qui la menacent;

Convaincus que la contribution qu'une Europe organisée et vivante peut apporter à la civilisation est indispensable au maintien des relations pacifiques;

Conscients que l'Europe ne se construira que par des réalisations concrètes créant d'abord une solidarité de fait, et par l'établissement de bases communes de développement économique;

Soucieux de concourir par l'expansion de leurs productions fondamentales au relèvement du niveau de vie et au progrès des oeuvres de paix;

Résolus à substituer aux rivalités séculaires une fusion de leurs intérêts essentiels, à fonder par l'instauration d'une communauté économique les premières assises d'une communauté plus large et plus profonde entre des peuples longtemps opposés par des divisions sanglantes, et à jeter les bases d'institutions capables d'orienter un destin désormais partagé,

Ont décidé de créer une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (.)

Traité instituant les Communautés Européennes. Edition abrégée, Bruxelles-Luxembourg, 1987, p. 19.

Dans quel(s) but(s) est créée la CECA ?

.....

.....

.....

.....

.....

L'Allemagne fédérale proclamée en 1949 est indispensable au dispositif mis en place par les Occidentaux pour endiguer la menace soviétique. Utilisant habilement la place de son pays sur l'échiquier international, le Chancelier Adenauer²⁰ pratique, dès 1949, des ouvertures vers la France. Son principal interlocuteur est Robert Schuman²¹, le ministre des Affaires Etrangères. Celui-ci souhaite une réconciliation franco-allemande, mais ce rapprochement ne peut se faire qu'à travers une « solidarité de fait ». Jean Monnet²² élabore un projet. D'accord avec Adenauer, Schuman le rend public le 9 mai 1950. Le plan Schuman, comme on

²⁰ **Konrad Adenauer** : homme politique allemand (1876-1967). Premier Chancelier de la République Fédérale d'Allemagne il fut l'un des partisans de la réconciliation franco-allemande et de la CECA.

²¹ **Robert Schuman** : homme politique français (1886-1963). Ministre des Affaires Etrangères français, il fut, avec Jean Monnet et Konrad Adenauer, l'un des promoteurs de la construction de l'Europe, posant les bases de la CECA.

²² **Jean Monnet** : économiste français (1888-1979). Défenseur de l'idée d'une Europe unie, il est à l'origine de la déclaration du 9 mai 1950 qui jette les bases de la CECA.

l'appelle, prévoit la mise en commun de la production franco-allemande du charbon et de l'acier. Ouvert aux autres nations européennes, les négociations aboutissent le 18 avril 1951 à la signature du **Traité de Paris** instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA ou « Petite Europe »).

De la CECA à la CEE

Des idées de projets de Communauté Européenne de Défense et de Communauté Politique Européenne meurent dans l'œuf. En effet, plusieurs difficultés dont le réarmement de l'Allemagne sont un frein à la réalisation de ces projets. Néanmoins, les Pro-européens savent, qu'à l'instar du Plan Schuman, il faut élaborer des projets rapidement transposables dans la réalité.

Le traité de Rome, 1957

Déterminés à établir les fondements d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples européens,

Décidés à assurer par une action commune les progrès économiques et sociaux de leurs pays en éliminant les barrières qui divisent l'Europe,

Assignant pour but essentiel à leurs efforts l'amélioration constante des conditions de vie et d'emploi de leurs peuples,

Reconnaissant que l'élimination des obstacles existants appelle une action concertée en vue de garantir la stabilité dans l'expansion, l'équilibre dans les échanges et la loyauté dans la concurrence,

Soucieux de renforcer l'unité de leurs économies et d'un assurer le développement harmonieux en réduisant l'écart entre les différentes régions et le retard des moins favorisées,

Désireux de contribuer, grâce à une politique commerciale commune, à la suppression progressive des restrictions aux échanges internationaux,

Entendant confirmer la solidarité qui lie l'Europe et les pays d'outre-mer, et désirant assurer le développement de leur prospérité, conformément au principe de la Charte des Nations Unies,

Résolus à affermir, par la constitution de cet ensemble de ressources, les sauvegardes de la paix et de la liberté, et appelant les autres peuples de l'Europe qui partagent leur idéal à s'associer à leur effort,

Ont décidé de créer une Communauté économique européenne.

Quels sont les buts du Traité de Rome ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

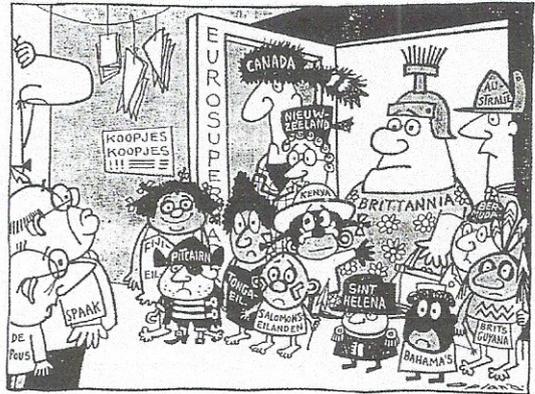
Le **Traité de Rome** (25 mars 1957), signés par les 6 membres²³ de la CECA, instituent la Communauté Economique Européenne (CEE) ou *Marché commun* et la Communauté Européenne de l'Energie Atomique (CEEA) ou *Euratom*.

De la CEE à l'Union Européenne

Le **Traité de Bruxelles** (8 avril 1965) fusionne la CECA, la CEE et Euratom afin de créer un Conseil unique et une Commission unique des Communautés Européenne (CE).

La mise en place du marché commun implique six pays mais la Belgique et les Pays-Bas regrettent l'absence de la Grande-Bretagne. Le Général de Gaulle, président français, ne veut pas en entendre parler. Pour se faire comprendre, il pratique la « politique de la chaise vide », la France ne siège plus au Conseil des Ministres. La crise commence.

Mais les choses changent dès 1969, De Gaulle, ébranlé par la crise de mai 68, démissionne et est remplacé par George Pompidou. La relance peut avoir lieu. Dès lors, la France lève son veto à l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté. Les Six deviennent Neuf suite à l'entrée du Danemark, de l'Irlande et de la Grande-Bretagne le **1^{er} janvier 1973**.



LA GRANDE-BRETAGNE N'ARRIVE PAS SEULE !

Caricature néerlandaise, 1962.

Les Britanniques veulent entrer dans la CEE avec « leur famille du Commonwealth ».

Le Président français, Charles de Gaulle y voit aussi « le cheval de Troie » américain.

La Grande-Bretagne n'entrera dans la CEE qu'en 1973, sans le Commonwealth.

Après une nouvelle crise (sidérurgie et problèmes monétaires), la Communauté tend à se relever et à se mettre en valeur. En 1979, ont lieu les premières élections du Parlement européen (qui ont lieu tous les ans) au suffrage universel direct. La Communauté s'élargit à nouveau : en 1981, la Grèce devient membre de la CE suivie en 1986 par l'Espagne et le Portugal. La CE compte désormais 12 membres.

Le 14 mai 1985, des représentants du Bénélux (Belgique, Pays-Bas, Grand-Duché de Luxembourg), de la France et de l'Allemagne signent à Schengen un accord-cadre qui doit déboucher, à terme, sur la suppression des frontières communautaires. 9 mois plus tard, c'est la signature de l'Acte unique européen qui crée un marché unique dont l'entrée en vigueur se fera le 1^{er} juillet 1987.

²³

La CECA se compose des 6 pays suivants : Allemagne, Belgique, France, Italie, Grand-Duché de Luxembourg, Pays-Bas.



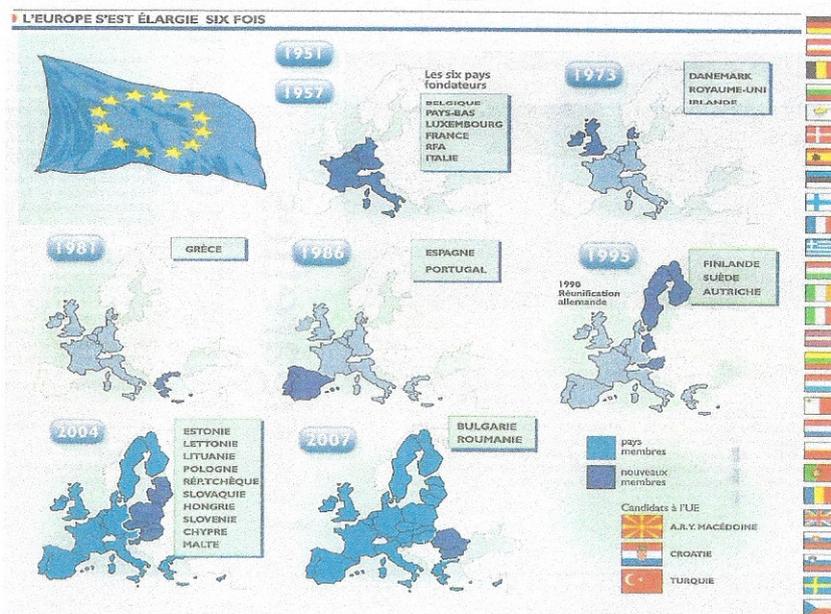
En 1989, la chute du Mur de Berlin et la réunification de l'Allemagne (RFA et RDA) posent de manière urgente la question de l'union politique.

Le **Traité de Maastricht** (7 février 1992) débouche sur la « création » de l'Union européenne. Les dispositions de ce traité élargissent les compétences tant dans les domaines économiques et monétaires (monnaie unique, banque centrale,...) que dans les secteurs non-économiques (culture, santé, citoyenneté,...). Toutes ces matières sont régies par les procédures de décisions en vigueur dans le cadre des institutions de l'Europe.

D'autres élargissements

L'union européenne va devoir s'élargir et s'approfondir. En 1993, le Conseil des Ministres décide d'intégrer dans l'Union des pays associés qui le souhaitent et précise les conditions de cette intégration (voir plus loin). En **1995**, l'Union européenne intègre trois nouveaux pays : l'Autriche, la Finlande et la Suède. De douze, l'Union passe à quinze... Mais ce n'est pas encore terminé

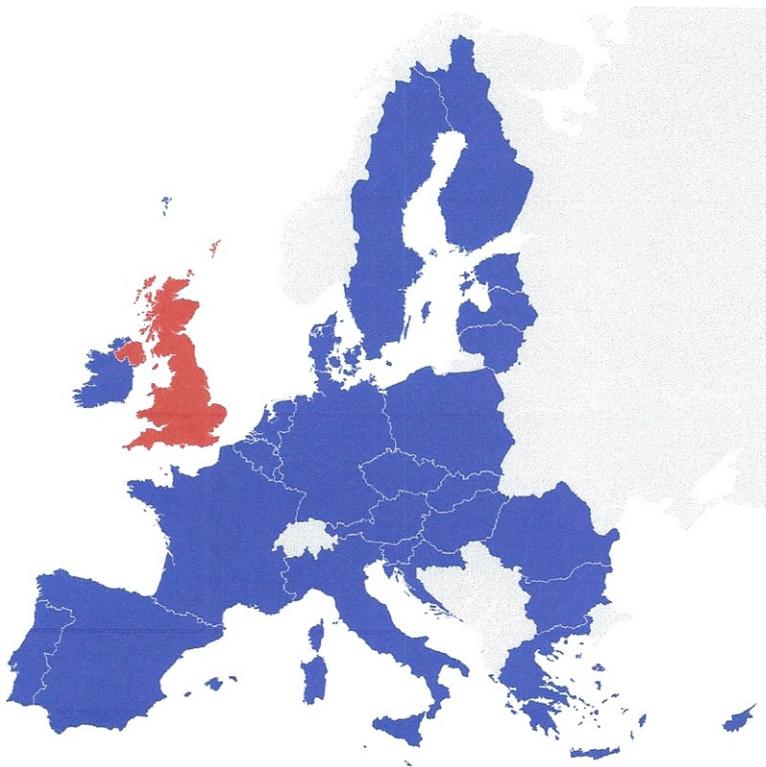
- En 1997, le **Traité d'Amsterdam** introduit la monnaie unique (l'Euro ne sera effectif que le 1^{er} janvier 2002). Le **Traité de Nice** (26 février 2001) établit les nouvelles « règles du jeu » de l'élargissement à venir. Le **1^{er} janvier 2004**, l'Union européenne se fortifie avec l'arrivée de dix nouveaux membres : Chypre, Estonie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, Slovaquie, Slovénie et République tchèque. De quinze, nous passons à vingt-cinq. Trois ans plus tard, c'est au tour de la Bulgarie et de la Roumanie de devenir membre. Nous voilà Vingt-Sept.



La Procédure de Brexit

Le "Brexit" est une abréviation de "British Exit", évoquant la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le 23 juin 2016, lors d'un référendum organisé par l'ancien Premier ministre David Cameron, 51,9% des Britanniques ont choisi de quitter l'UE. A la suite du déclenchement de l'article 50 du traité sur l'Union européenne le 29 mars 2017, le Royaume-Uni et les 27 autres pays membres de l'Union européenne ont dorénavant deux ans pour préparer la sortie effective du pays. Jusqu'à cette date, le pays reste donc membre de l'Union européenne.



Nommée en juillet 2016 et reconduite en juin 2017, c'est la Première ministre Theresa May qui mène les discussions sur la sortie de son pays face à une équipe de négociateurs représentant l'Union européenne.

Pourquoi en est-on arrivé au Brexit ?

Lors de sa campagne pour briguer un second mandat de Premier ministre, **David Cameron** avait promis d'organiser, au plus tard en 2017, un **référendum** sur le maintien ou non du Royaume-Uni dans l'Union européenne. Promesse tenue, après un Conseil européen consacré à la question au mois de février 2016 : le chef du

gouvernement a annoncé que le référendum aurait lieu le **23 juin 2016**.

Avec **51,9%** des voix, c'est le camp du "Leave" qui l'a emporté le jour du scrutin. La participation a été supérieure à 72%, un record pour le pays. David Cameron, qui avait fait campagne pour le maintien du pays au sein de l'Union européenne, a choisi de démissionner quelques jours après le résultat. Il a été remplacé par l'ancienne ministre de l'Intérieur **Theresa May**.

Le Royaume-Uni s'apprête donc à quitter l'Union européenne - un processus qui pourrait s'achever début 2019, après deux ans de négociations complexes entre le pays et les vingt-sept autres Etats membres.

Quelles étapes ?

L'**article 50** du traité sur l'Union européenne (TUE) encadre les conditions d'une sortie d'un Etat membre de l'Union européenne. L'État qui décide de se retirer notifie son intention au Conseil européen. L'Union négocie alors avec cet État un accord fixant les modalités de son retrait, que le Conseil conclut ensuite à la majorité qualifiée, après approbation du Parlement européen.

Le 29 mars 2017, Tim Barrow, représentant permanent du Royaume-Uni auprès de l'Union européenne, a remis la lettre actant le déclenchement de l'article 50 à Donald Tusk, président du Conseil européen. Ce déclenchement marque le point de départ du processus de négociations conduisant à la sortie du pays de l'UE.

Le 31 mars 2017, les Vingt-Sept ont présenté les **grandes orientations** de leur approche : l'UE se dit ouverte à des négociations rapides sur le futur partenariat avec le Royaume-Uni, mais une fois seulement que des "*progrès suffisants*" auront été effectués sur le montant que le pays devra verser au budget européen avant de partir, sur le statut des citoyens européens installés au Royaume-Uni, et sur le statut de la frontière avec l'Irlande. Le 8 juin 2017, Theresa May a été reconduite dans ses fonctions après la victoire relative du parti conservateur lors d'**élections anticipées**. Ce dernier a du toutefois s'allier au parti unioniste irlandais (DUP) pour conserver sa majorité absolue, ce qui pourrait fragiliser la position du pays dans les négociations sur le Brexit.

Les **négociations officielles** entre Londres et l'Union européenne ont débutées le 19 juin à Bruxelles. Les négociations devraient s'achever dans deux ans, le 29 mars 2019, comme prévu par les traités.

Quels enjeux ?

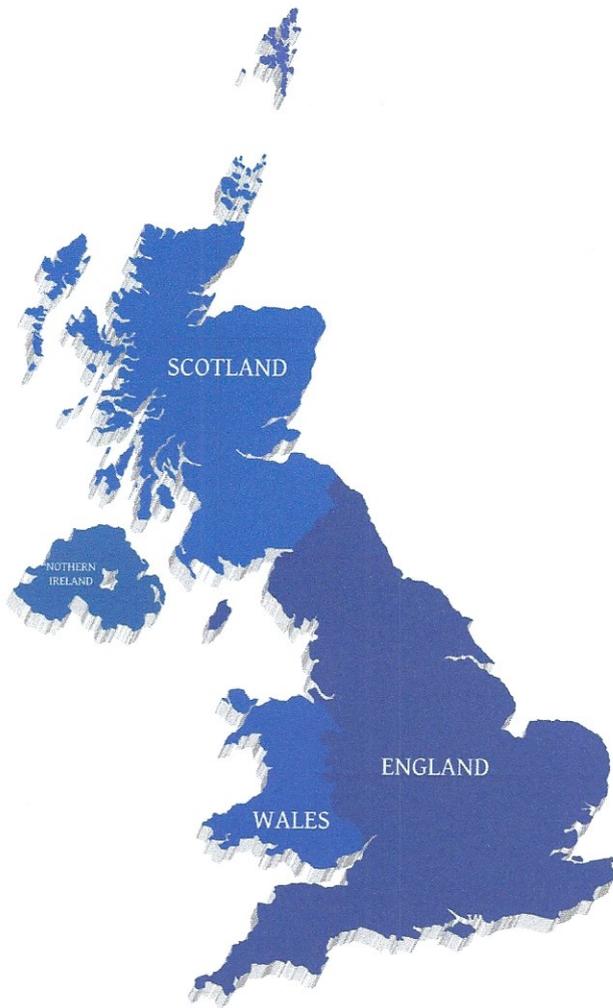
Les **conséquences politiques** du Brexit pour l'Union européenne sont difficiles à prévoir. Pour certains, la sortie du Royaume-Uni est une catastrophe : de fait, l'Union européenne perd l'une de ses trois grandes puissances, une des plus importantes places financières au monde, le premier partenaire diplomatique des Etats-Unis en Europe ainsi que l'un des seuls Etats européens entretenant une armée régulière conséquente.

Pour d'autres, elle peut permettre de ressouder l'Union : le Royaume-Uni étant historiquement l'un des pays les moins favorables à l'intégration européenne, sa sortie peut inciter les autres Etats à aller de l'avant. Parallèlement aux négociations avec le Royaume-Uni, les Vingt-Sept mènent une réflexion sur l'avenir de l'Union européenne, qui doit s'achever fin 2017.

Parmi les sujets brûlants qui devront être renégociés figure notamment la facture de la sortie de l'UE. Le Royaume-Uni pourrait devoir verser jusqu'à 60 milliards d'euros au **budget européen**, un montant qui correspond aux engagements de Londres jusqu'à la fin du cycle budgétaire en 2020.

Les négociations porteront également sur la **libre circulation des personnes** entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, ce dernier souhaitant limiter l'immigration sur son territoire. Le futur statut des Européens résidant ou travaillant au Royaume-Uni, ainsi que des Britanniques présents sur le continent européen, reste donc à définir.





La question de la libre circulation se pose tout particulièrement pour **l'Irlande**, qui partage sa seule frontière terrestre avec le Royaume-Uni et se retrouverait particulièrement isolée en cas de rétablissement des postes douaniers entre les deux pays.

Le statut du territoire de **Gibraltar**, appartenant au Royaume-Uni mais revendiqué par l'Espagne frontalière, s'est à son tour invité dans les débats. Les Vingt-Sept souhaitent que Madrid puisse donner son aval avant qu'un accord sur le Brexit puisse s'appliquer au territoire, ce que Londres refuse.

Une grande partie des pourparlers devrait néanmoins porter sur les futures **relations commerciales** entre les deux parties. Un chantier particulièrement imposant qui devra définir le nouveau cadre pour les échanges de produits et services (dont les procédures douanières et la réglementation sur les questions environnementales, de santé et de sécurité), alors que près de la moitié des exportations britanniques est destinée à l'Union européenne.

Par ailleurs, l'Angleterre voit ses relations avec le **gouvernement écossais**,

indépendantiste et europhile, se détériorer. Après avoir publié le 20 octobre 2016 un projet de loi sur un nouveau référendum d'indépendance, la Première ministre écossaise Nicola Sturgeon a annoncé solennellement le 13 mars 2017 qu'elle solliciterait rapidement un vote au Parlement écossais pour organiser un deuxième vote sur l'indépendance de la province.

Enfin, les **conséquences économiques** pour le Royaume-Uni sont également imprévisibles, les experts étant incapables de se prononcer d'une seule voix. Malgré la chute de la livre sterling dans les mois qui ont suivi le référendum de juin 2016, pour le moment l'économie britannique n'a pas subi de dommages, la sortie de l'Union européenne n'ayant pas encore eu lieu.

E. Les institutions européennes²⁴

L'Union européenne est une construction nouvelle qui se fonde sur un système politique original en permanent évolution depuis plus de cinquante ans. Les traités sont à l'origine de nombreux actes juridiques qui ont une incidence directe sur la vie quotidienne des citoyens européens. C'est le cas des règlements, directives et recommandations adoptées par les institutions de l'Union.

Ces lois, et de façon plus générale les politiques de l'Union européenne, sont le résultat de décisions prises par le triangle institutionnel reliant le **Conseil**, représentant les Etats membres, le **Parlement européen**, représentant les peuples, et la **Commission**, organe indépendant des Etats et garante de l'intérêt général des Européens.

Le Conseil de l'Union européenne et le Conseil européen

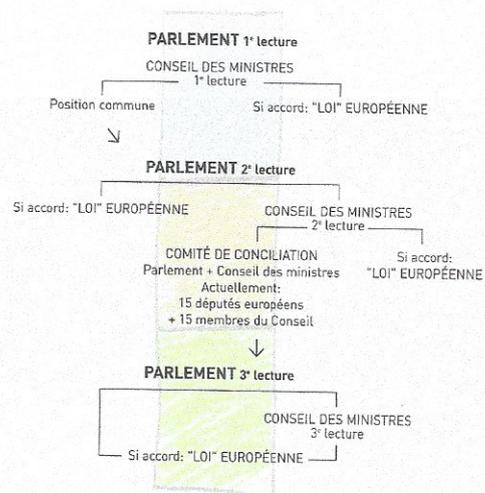
Le Conseil de l'Union européenne est l'institution décisionnelle principale de l'Union européenne. Chaque pays de l'Union en exerce la présidence, par rotation, pour une durée de six mois. Il réunit les ministres des états membres de l'UE selon la matière inscrite à l'ordre du jour.

Le Conseil dispose du pouvoir législatif, selon la procédure de « codécision », qu'il partage avec le Parlement européen. Le Conseil européen se réunit en moyenne 4 fois par an, sous la présidence du chef d'état ou de gouvernement qui exerce la présidence de l'Union.

Le parlement européen

Le parlement européen est l'organe d'expression démocratique et de contrôle politique de l'Union qui participe également au processus législatif. Depuis 1979, ses membres sont élus au suffrage universel. Le parlement tient ses séances à Strasbourg et des sessions à Bruxelles. Le parlement exerce une fonction législative auprès de l'Union à trois niveaux :

- A travers la procédure dite de « coopération », il participe à l'élaboration des directives et des règlements en se prononçant sur les propositions de la Commission européenne.
- A travers la procédure dite « d'avis conforme », il doit ratifier la conclusion d'accords internationaux ainsi que tout nouvel élargissement de l'Union.
- A travers la procédure dite de « codécision », le parlement peut, à la majorité absolue de ses membres, rejeter la position commune et mette fin à la procédure dans des domaines importants : libre circulation des travailleurs, recherche, éducation, santé,...

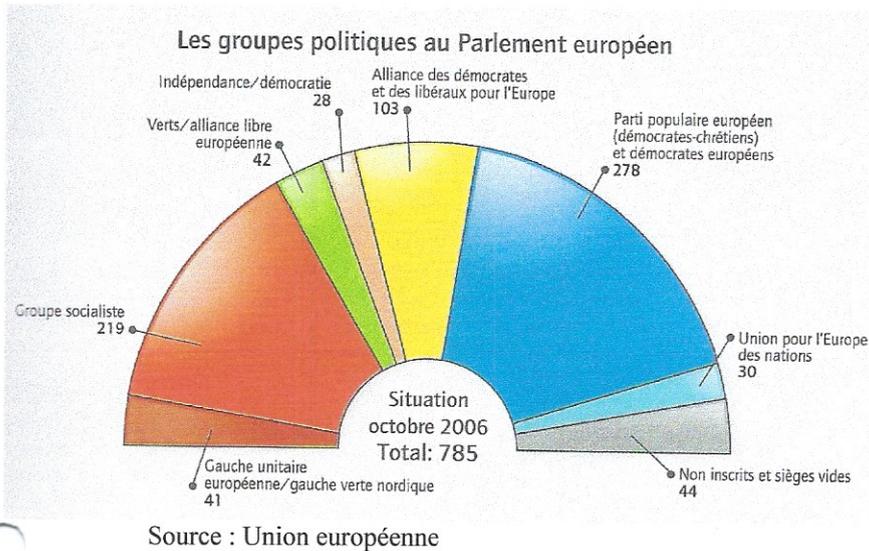


Le parlement est l'organe de contrôle démocratique de l'Union.

²⁴

Ce point est largement inspiré de FONTAINE, P., *12 leçons sur l'Europe*, éd. Union européenne, Bruxelles, 2007, pp.16-21.

Groupes politiques et nombre de parlementaires européens



Nombre de membres au Parlement européen par pays 2007-2009

Allemagne	99
Autriche	18
Belgique	24
Bulgarie	18
Chypre	6
Danemark	14
Espagne	54
Estonie	6
Finlande	14
France	78
Grèce	24
Hongrie	24
Irlande	13
Italie	78
Lettonie	9
Lituanie	13
Luxembourg	6
Malte	5
Pays-Bas	27
Pologne	54
Portugal	24
République tchèque	24
Roumanie	35
Royaume-Uni	78
Slovaquie	14
Slovénie	7
Suède	19
Total	785

La Commission européenne

La Commission européenne est l'un des organes clés du système institutionnel de l'Union européenne. Ses membres sont nommés pour cinq ans d'un commun accord par les états membres à la suite d'un vote d'investiture du parlement. Depuis 2004, la Commission compte un Commissaire par état membre. Gardienne des traités, elle veille à la mise en œuvre des règlements et des directives adoptés par le Conseil et le parlement, et peut recourir à la voie contentieuse devant la Cour de Justice pour faire appliquer le droit de l'Union.

Les autres institutions et organes

La Cour de Justice

La Cour de Justice des Communautés européennes, dont le siège est fixé à Luxembourg, est composée d'une Juge par état membre et assisté de huit avocats généraux, qui sont désignés d'un commun accord par les gouvernements, pour un mandat de 6 ans renouvelable. Le rôle de la Cour de Justice est d'assurer le respect du droit européen et l'interprétation et l'application correctes des traités.

La Cour des Comptes

La Cour des Comptes, créée en 1975 et ayant son siège à Luxembourg, est composée d'un membre pour chaque pays de l'Union, désigné d'un commun accord pour 6 ans par les états membres après consultation du parlement européen. Elle vérifie la légalité et la régularité des recettes et des dépenses de l'Union ainsi que sa bonne gestion financière.

La Banque européenne d'investissement

La Banque européenne d'investissement (BEI), située à Luxembourg, est compétente pour accorder des prêts et des garanties pour la mise en valeur des régions moins développées et pour la reconversion d'entreprise.

La Banque centrale européenne

La Banque centrale

L'accord qui a conduit à l'adoption d'une monnaie unique a un peu éclipsé celui qui prévoit une politique monétaire unique. Or, c'est bien là que se situe l'avancée historique. Car la Banque centrale européenne, organe de l'Union européenne chargé de conduire la politique monétaire dans les 13 pays membres de la zone euro, statue à la majorité simple des membres de son conseil des gouverneurs, chacun disposant d'une voix.

La BCE est en place depuis le 30 juin 1998. Son siège est situé à Francfort. Mais c'est surtout le 1^{er} janvier 1999 qu'elle a acquis une importance capitale pour l'Europe. Ce jour-là, les taux de change des monnaies des onze états membres (rejoints ensuite par la Grèce) devant adopter l'Euro ont été fixés irrévocablement. C'est depuis lors que la BCE se charge, pour tous les états membres de la zone euro (désormais à treize depuis que la Slovénie l'a rejointe), de maintenir la stabilité des prix et de mettre en œuvre la politique monétaire européenne définie par le système européen des banques centrales.

Concrètement, la BCE gère la masse monétaire, conduit les opérations de change, détient et gère les réserves officielles de change des états membres et assure le bon fonctionnement des systèmes de paiement. Elle effectue ces missions en toute indépendance. Pour assurer cette indépendance, les traités de l'Union européenne prévoient que les gouverneurs ont un mandat minimum d'une durée de cinq ans et les membres du directoire de la BCE un mandat de huit ans.

Depuis son intronisation, la BCE a prouvé son indépendance à maintes reprises. Les pressions politiques sont parfois énormes, certains états suggérant d'utiliser l'arme monétaire pour doper la compétitivité de la zone euro. Il est vrai que dévaluer la monnaie est plus commode que de procéder à des réformes structurelles. Toutefois, la Banque Centrale Européenne s'est toujours contentée de maîtriser la masse monétaire en circulation.

Philippe Galloy, in La Libre Belgique du 24-25 mars 2007

Quels sont les rôles de la Banque Centrale Européenne ?

.....

.....

.....

.....

F. L'Europe des citoyens

Circuler, résider, travailler en Europe

Le premier droit du citoyen européen est de pouvoir circuler, résider et travailler dans toute l'Union. Le Traité de Maastricht a consacré ce droit dans le chapitre sur la citoyenneté. Les états membres ont adopté une directive instaurant un système de reconnaissance mutuelle des diplômes de l'enseignement supérieur. Les services de santé, l'enseignement et les services publics peuvent s'ouvrir à tout ressortissant d'un pays de l'Union. Depuis 2004, les citoyens européens qui se déplacent dans l'Union peuvent obtenir une carte européenne d'assurance maladie.

Exercer ses droits de citoyen

L'Européen n'est pas seulement un consommateur ou un acteur de la vie économique et sociale, il est avant tout un citoyen européen. La décision de donner le droit de vote et l'éligibilité aux élections municipales et aux élections européennes à tout citoyen de l'Union résidant dans un état membre dont il n'est pas ressortissant.

Les droits fondamentaux

Le Traité d'Amsterdam, entré en vigueur en 1999, représente une avancée dans le renforcement des droits fondamentaux. A Amsterdam, le principe de non-discrimination, jusque là appliqué à la nationalité, a été également étendu au sexe, à la religion, à l'âge et à l'orientation sexuelle. Ce principe de non-discrimination a été aussi renforcé en ce qui concerne l'égalité homme-femme.

L'engagement de l'Union en faveur des droits des citoyens a été confirmé de façon solennelle par la proclamation en décembre 2000 à Nice de la **Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne**. Cette dernière regroupe en six chapitres 54 articles définissant les valeurs fondamentales de l'Union européenne, ainsi que les droits civils et politiques, économiques et sociaux du citoyen européen.

L'Europe de la culture et de l'éducation

Le sentiment d'appartenir à une même collectivité, de partager le même destin, ne peut être créé artificiellement. L'Europe culturelle doit dorénavant prendre le relais de l'Europe économique et contribuer à la formation d'une conscience commune.